

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **27/06/2023**

Date d'affichage : **28/06/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre juillet à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR –

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Gilbert UVERNET
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADÉ

ABSENTE : Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Le conseil municipal, dans sa séance du 4 avril 2023, a par délibération n° 2023/04/04-27 autorisé la cession du véhicule RENAULT Talisman immatriculé DZ – 627 – BH, au bénéfice de Monsieur Alexandre ALLIBERT pour la somme de 17 000,00 euros.

Malgré une révision complète du véhicule préalablement à la vente, Monsieur ALLIBERT a déclaré, le jour même de la prise de possession dudit véhicule, avoir rencontré un grave problème mécanique sur la boîte de vitesse, malgré la révision complète effectuée par la concession RENAULT Cogolin avant la mise en vente.

N° 2023/07/04-12

ANNULATION DE LA VENTE DU VEHICULE RENAULT TALISMAN

N° 2023/07/04-12

ANNULATION DE LA VENTE DU VEHICULE RENAULT TALISMAN

Le diagnostic réalisé par la concession RENAULT Manosque a confirmé les déclarations de Monsieur ALLIBERT de façon catégorique : boîte à vitesse à remplacer.

L'estimation des réparations établie par RENAULT Manosque s'élève à 12 375,74 euros TTC sur laquelle une participation commerciale de 6 092,30 euros supportée par RENAULT, est à déduire.

Par courrier réceptionné en date 2 mai 2023, Monsieur ALLIBERT a donc sollicité l'annulation de la vente et le remboursement du prix versé.

Considérant les désagréments subis par Monsieur Alexandre ALLIBERT dans cette affaire, notamment l'impossibilité de faire usage de ce véhicule, nécessaire à ses déplacements personnels, et pour l'achat duquel il a contracté un prêt bancaire ;
Considérant le reste à charge des réparations ainsi que les procédures longues et fastidieuses ne pouvant être supportés par Monsieur Alexandre ALLIBERT ;
Considérant la demande écrite de Monsieur Alexandre ALLIBERT, sollicitant l'annulation de la vente du véhicule RENAULT Talisman et le remboursement de la somme de 17.000,00 euros versée lors de la transaction ;
Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande de Monsieur Alexandre ALLIBERT.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE l'annulation de la vente du véhicule RENAULT Talisman,

ACCEPTE le remboursement à Monsieur Alexandre ALLIBERT de la somme de 17 000,00 euros représentant le montant de la transaction.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR - 7 CONTRE (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).**

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD